

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1959

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**

SIÈGE SOCIAL : 2 à 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1959

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur

M. Guillaume DE TARDE

Président :

M. Henri GILET

Administrateurs :

MM. George ASSÉMAT

Georges CHARRERON

André CRAMOIS

Michel DALLE

Jean FAYE

Robert LECLERCQ

Henri MANTRAND

Claude PORTUGAL

Alfred POSE

Julien RACAMOND

Censeur :

M. Bernard GAUTIER

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE

G. MARION

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général :

M. Pierre CHEVRIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES EXERCICE 1959

Messieurs,

L'année 1959 a été marquée en France par l'application d'un programme de redressement financier dont les effets se sont étendus à tous les domaines de la vie économique. Ce programme a maintenant une carrière de plus de douze mois ; si, au terme de cette période, les réserves ou les critiques qu'on avait pu formuler n'ont pas entièrement disparu, au moins peut-on dire que des résultats remarquables ont été enregistrés.

Deux périls majeurs qui risquaient de réduire à néant les efforts entrepris — fléchissement de l'activité, hausse excessive des prix — ont été évités. La hausse des prix, contenue par des facteurs internes et externes, est restée modérée ; le nouveau taux de change a permis aux exportations de se développer rapidement et — fait d'autant plus digne d'être souligné qu'il s'accompagne d'un accroissement des importations — de rétablir l'équilibre de la balance commerciale ; enregistrant d'autre part d'importantes entrées de capitaux, une balance des comptes excédentaire a permis de commencer à reconstituer des réserves de devises et d'effectuer des remboursements anticipés sur la dette extérieure. Quant à l'activité, la légère récession qui s'était manifestée pendant le deuxième semestre 1958 et qui s'était prolongée pendant plusieurs mois a été suivie, à partir du printemps 1959, d'un essor industriel qui, d'abord peu sensible et surtout limité à certains secteurs de l'économie, s'est affermi et étendu pendant le dernier trimestre de l'année.

Ce redressement monétaire et cette reprise industrielle laissent subsister cependant quelques points d'interrogation. Certains sont liés au déroulement même de la conjoncture, c'est-à-dire aux perspectives offertes par le niveau de la production et de l'emploi et le partage de la produc-

tion entre consommation et investissement. Dans ce domaine, aucun résultat n'est jamais définitivement acquis. Il n'est pas douteux que des hausses de salaires non coordonnées, comme aussi des investissements excessifs ou mal choisis, pourraient relancer l'inflation. A l'inverse, une limitation trop rigoureuse du pouvoir d'achat, ou des investissements insuffisants, nuiraient à l'expansion et compromettraient les chances de la France dans la compétition internationale.

Des difficultés plus graves, et surtout plus pressantes, concernent l'agriculture. Les agriculteurs français ont souffert en 1959 des effets de mauvaises conditions météorologiques. Ils ont subi la pression que la politique de redressement entendait exercer sur les revenus et supporté un alourdissement considérable de leurs charges. Mais, aujourd'hui, le monde agricole ne se sent pas seulement victime de l'inclémence des saisons ou des contrecoups d'une politique monétaire. Il s'aperçoit que l'expansion de l'économie — et cela n'est pas particulier à la France — a entraîné jusqu'ici un déséquilibre croissant dans la répartition des revenus et que l'agriculture n'a pas obtenu sa juste part dans les fruits des progrès accomplis en commun. Refusant de voir là une fatalité devant laquelle il devrait s'incliner, il réclame avec force des réformes tendant à corriger en sa faveur les mécanismes économiques. C'est un problème vaste et complexe qui touche à toute une série de facteurs parmi lesquels les préoccupations sociales tiennent une place importante. Une solution complète ne peut être sans doute qu'œuvre de longue haleine, mais elle doit être préparée sans retard et appliquée de façon progressive, afin de mettre fin à des antagonismes latents ou ouverts entre les différents secteurs de l'économie française.



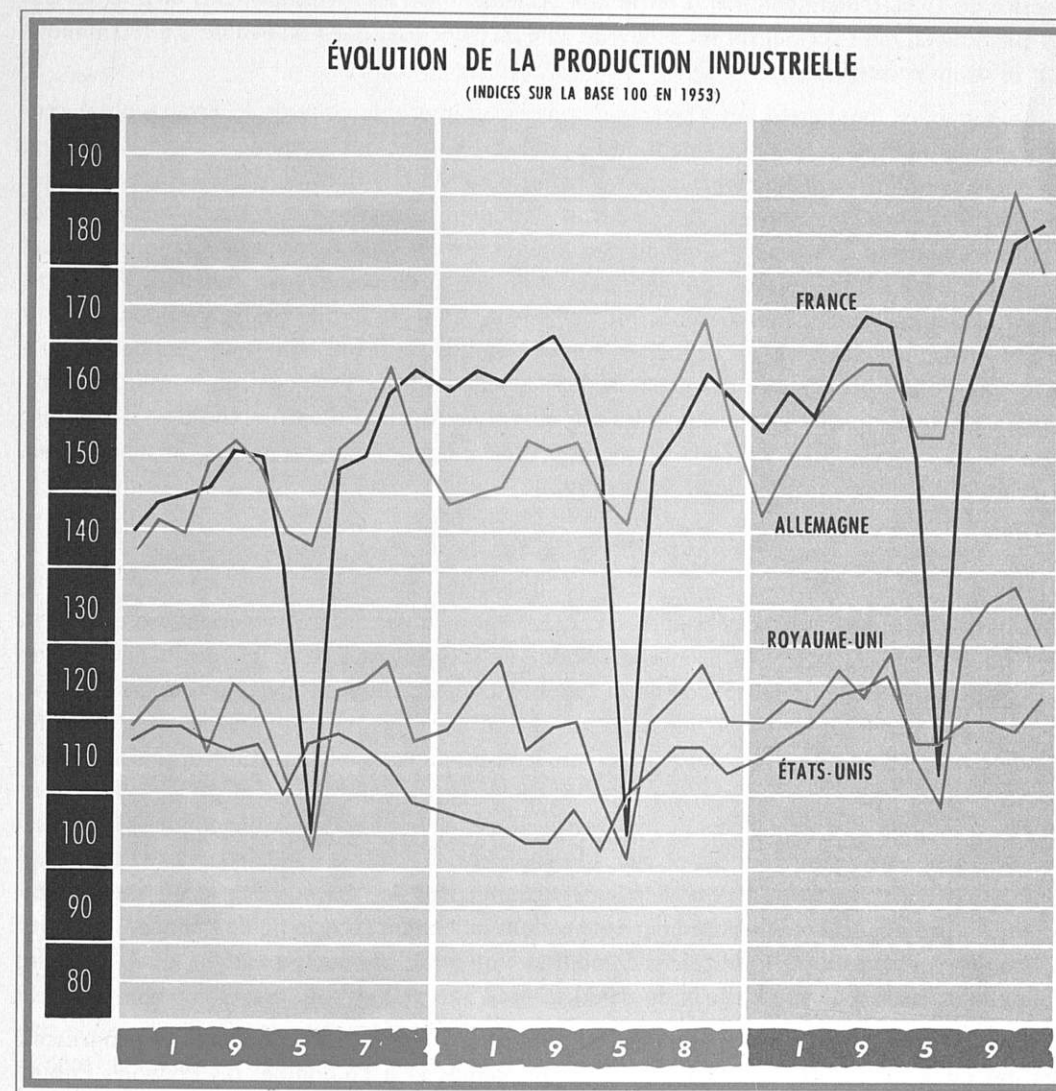
Redressement monétaire, reprise industrielle, difficultés agricoles, telles sont donc les trois dominantes autour desquelles s'ordonne le tableau de l'année 1959.

I - RÉTABLISSEMENT MONÉTAIRE.

Du point de vue économique, les résultats les plus remarquables obtenus en 1959 ont été la reconstitution rapide des réserves de devises et l'excellente tenue du franc sur les marchés des changes. Les avoirs officiels en or et en devises ont passé de \$ 1.050 millions à fin 1958 à \$ 1.720 millions à fin 1959. De plus, les remboursements effectués durant l'année sur la dette extérieure ont dépassé un milliard de dollars : dans cette somme figurent \$ 284 millions de paiements anticipés. Les échéances pour les années à venir demeurent lourdes, mais on peut maintenant escompter qu'elles seront réglées sans peine : leur montant diminuera progressivement, passant de \$ 400 millions en 1960 à \$ 200 millions en 1965.

L'amélioration de la situation doit être attribuée, avant tout, aux progrès des exportations vers l'Étranger. Celles-ci ont atteint 1.895 milliards de francs, en augmentation de plus de 550 milliards et, malgré un accroissement de 200 milliards des importations, le solde débiteur comptable du commerce extérieur n'a été que de 11 milliards contre 361 milliards en 1958. En réalité — les statistiques douanières ne tenant compte des frais de transport que pour les importations — la balance commerciale a été en équilibre et cet équilibre a pu être maintenu même durant le second semestre, alors que la reprise de l'activité industrielle provoquait une forte hausse des importations. D'autre part, à la suite d'une dévaluation de 15 %, la valeur moyenne de la tonne

importée n'a augmenté que de 13 % et celle de la tonne exportée s'est accrue de 19 %. Cette évolution favorable provient en partie de ce que la composition des échanges s'est améliorée, la part des produits manufacturés ayant augmenté dans les exportations et diminué dans les importations. Elle résulte aussi de la baisse des cours des matières premières et du fait que la diminution des prix à l'exportation, suffisante pour stimuler considérablement les ventes, a été cependant assez modérée.



Le développement exceptionnellement rapide des exportations ne peut être attribué seulement à la dévaluation qui a ramené l'ensemble des prix français au niveau des prix étrangers. Il a été le fruit des efforts déployés depuis plusieurs années pour organiser l'activité exportatrice et pour inciter les producteurs à prospector les marchés étrangers. Enfin, on doit tenir compte du fléchissement des ventes qui, dans bien des secteurs, a sévi en 1959 sur le marché intérieur : pour conserver un niveau d'activité aussi élevé que possible, les entreprises ont été contraintes d'élargir leurs débouchés extérieurs.

Grâce à l'équilibre de la balance commerciale, les entrées de devises provenant d'opérations autres que des échanges de marchandises ont constitué un gain net pour les réserves de change. Leur total n'est pas encore connu avec précision, mais il est certainement beaucoup plus élevé qu'en 1958 ; ainsi l'excédent de la balance du tourisme a été de \$ 140 millions, contre \$ 48 millions en 1958. Les investissements étrangers en France ont été considérables, s'élevant à \$ 220 millions pendant le premier semestre de 1959, contre \$ 55 millions pour le premier semestre de 1958. L'augmentation a porté non seulement sur les investissements directs qui ont plus que doublé, mais surtout sur les achats de valeurs françaises que l'on évalue à \$ 130 millions pour le premier semestre de 1959.

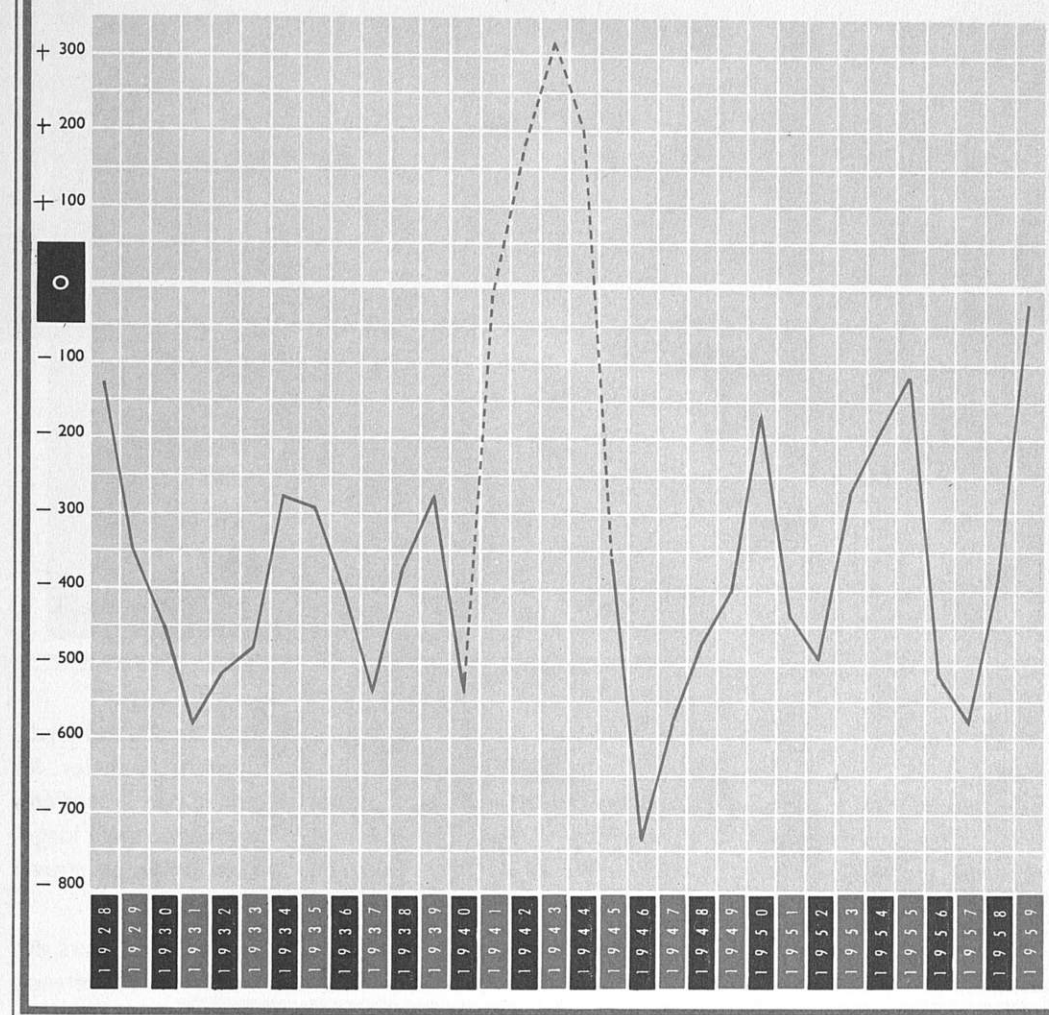
La confiance manifestée par l'Étranger dans l'avenir économique de la France a été renforcée par le fait que le rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale a été obtenu pendant la première année de fonctionnement effectif du Marché Commun. L'industrie française a montré, ces dernières années, qu'elle savait s'adapter rapidement aux conditions nouvelles de la concurrence. Celle-ci sera d'autant plus intense que les pays du Marché Commun, optant résolument pour le libéralisme commercial, ont étendu à de nombreux pays tiers la plupart des avantages qu'ils s'étaient consentis mutuellement. Ainsi, le Traité de Rome apparaît sous son vrai jour : il tend, en effet, beaucoup moins à établir un protectionnisme continental qu'à opérer une fusion progressive des économies européennes par la concentration et la spécialisation. L'essentiel est que les entreprises s'organisent en fonction d'un marché de 150 millions de consommateurs et que les États harmonisent leurs politiques économiques et financières. Un premier pas dans ce sens a été fait en 1959.



Dans le domaine des prix intérieurs, deux caps redoutables ont pu être doublés d'une façon assez satisfaisante. Durant une première période se sont exercés les effets de la dévaluation de 15 % pratiquée à la fin de 1958 et de la suppression de certaines subventions et détaxations. On prévoyait généralement une hausse de 5 % à 7 % et encore craignait-on qu'elle ne fût amplifiée par les réactions psychologiques des consommateurs et des commerçants. En fait, elle n'a guère dépassé 3 % pendant le premier semestre sur l'ensemble des prix de gros et de détail. Les incertitudes de la conjoncture économique et la réduction du pouvoir d'achat du consommateur se conjuguèrent pour limiter les dépenses. Puis, alors que le succès de l'opération monétaire paraissait acquis, il s'est trouvé menacé au cours de l'été par une sécheresse inhabituelle qui a provoqué le renchérissement des produits alimentaires. A la fin de l'année, le danger était conjuré et les prix agricoles étaient stabilisés : au total, la hausse avait été de 7 % sur les prix de gros et de 6 % sur les prix de détail.

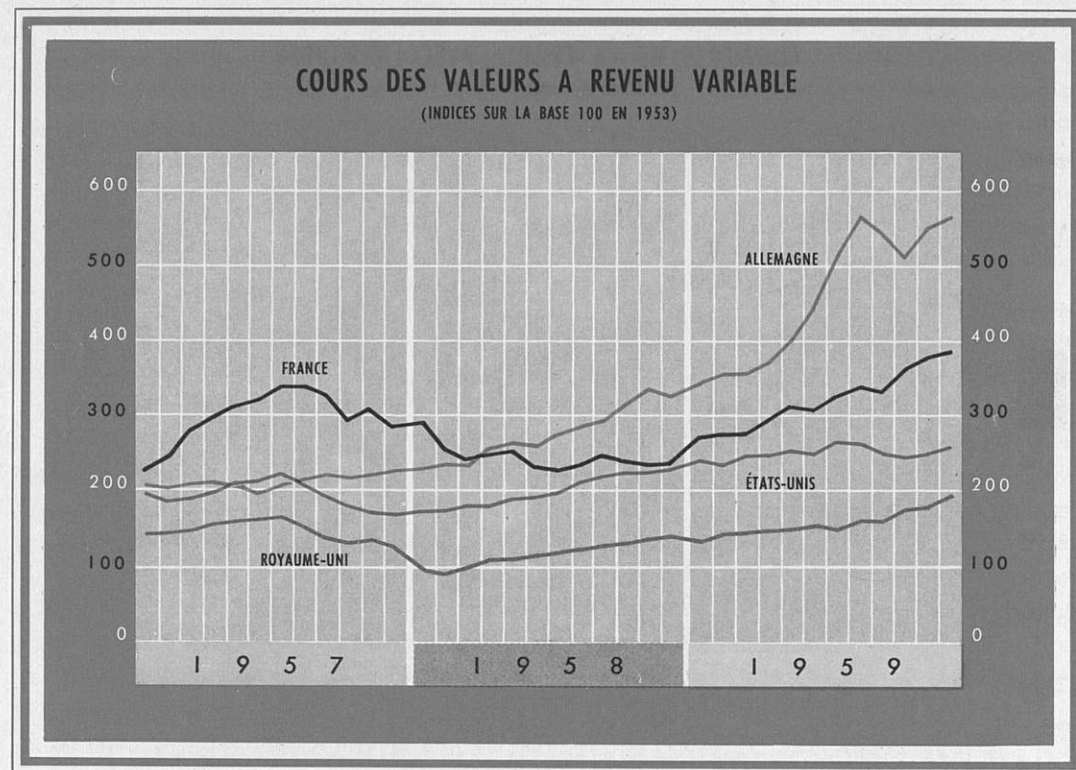
Dans le même temps les relèvements de salaires ont été à la fois modérés et progressifs. Lors des deux phases de hausse des prix, au printemps et à l'automne, les Pouvoirs Publics ont tenu la main à ce que des augmentations généralisées ne sapent pas la confiance dans la monnaie et ont fait en sorte que les problèmes de salaires fussent étudiés dans le cadre de la profession ou même de l'entreprise. Les relèvements, dont le taux a pu varier d'une industrie à l'autre, ont atteint en moyenne, sur l'année entière et pour l'ensemble des salariés, 5 % à 6 %. Compte tenu de la hausse des prix, cette augmentation modérée n'a sans doute pas réussi à assurer le maintien du pouvoir d'achat. En Décembre 1959, un ouvrier père de famille disposait, semble-t-il, de ressources légèrement plus faibles qu'à la fin de 1955 et la différence était un peu plus marquée par rapport au milieu de l'année 1957.

COMMERCE DE LA FRANCE AVEC L'ÉTRANGER
(SOLDES EN MILLIARDS DE FRANCS 1959)



Le Gouvernement a poursuivi parallèlement sa politique de rigueur budgétaire. Sans doute, l'intervention de l'État en vue de financer une partie des investissements au moyen de ressources recueillies par le Trésor est encore nécessaire. Du moins la distinction établie entre le budget général et les « opérations provisoires » marque la détermination de maintenir l'équilibre entre recettes et dépenses courantes, réalisé depuis plusieurs années. Enfin, le volume des investissements économiques pris en charge par le Trésor est lui-même limité au montant des ressources d'épargne que ce dernier pourra normalement obtenir à court ou à long terme sur le marché. Pour la troisième année consécutive, l'impasse reste fixée à 600 milliards d'anciens francs. Si les prêts de l'État pour la modernisation de l'économie cessent d'augmenter, en revanche l'épargne privée continue de se développer de façon très satisfaisante. On revient donc progressivement à des méthodes de financement plus orthodoxes.

L'abondance des capitaux s'est traduite par un accroissement régulier des avoirs dans les



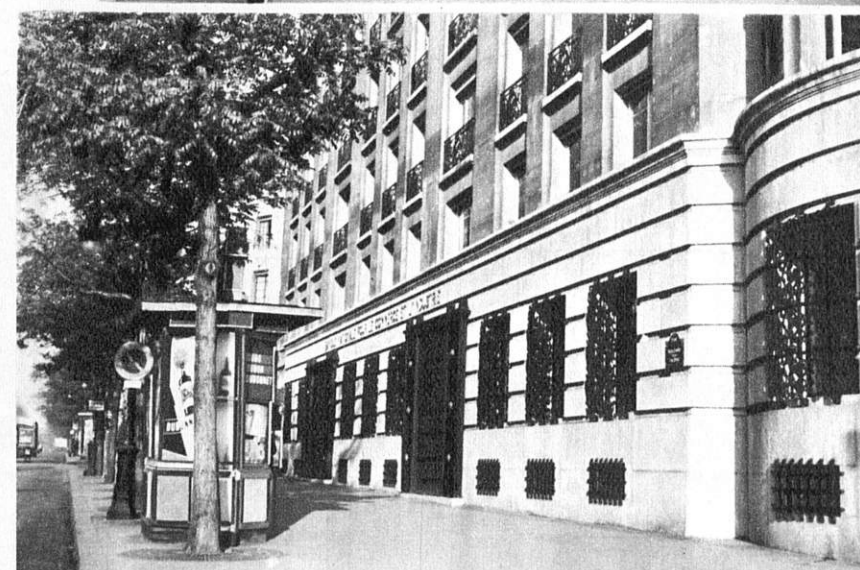
Caisses d'Épargne ; l'excédent des dépôts sur les retraits, qui a été de l'ordre de 300 milliards, dépasse de 25 % celui qui avait été enregistré en 1958. De même, sur le marché financier, les émissions d'obligations et les augmentations de capital lancées pendant l'année par les sociétés privées ont recueilli 440 milliards environ contre 268 milliards en 1958. Ce progrès a été largement facilité par la situation favorable du Trésor Public qui s'est abstenu de lancer un nouvel emprunt, alors que celui de 1958 avait rapporté plus de 300 milliards.

La brillante tenue du marché financier s'est affirmée pendant toute l'année. Les cours des valeurs françaises à revenu variable ont monté en moyenne de 50 %. Le mouvement s'est étendu à la plupart des compartiments, mais les valeurs pétrolières, déprimées par la situation politique en Afrique du Nord et par la surproduction de pétrole dans le monde, sont restées à l'écart, alors que les titres des industries chimiques et électroniques se mettaient particulièrement en vedette. Les placements des épargnants français comme ceux, importants, des acheteurs étrangers s'expliquent surtout par le retour de la confiance dans l'avenir du pays et par l'espoir d'une rapide expansion des grandes entreprises françaises au sein du Marché Commun. En outre, on a escompté que l'avènement du nouveau franc s'accompagnera d'une réévaluation des actifs des sociétés et d'importantes incorporations de réserves.

Sur les obligations, des progrès appréciables ont été constatés. L'indice moyen des cours de bourse fait ressortir une hausse de 7 % et les taux à l'émission ont fortement baissé bien que, depuis le mois de Février 1959, aucune forme d'indexation ne soit plus admise. Vers la fin de l'année, les émissions nouvelles étaient placées avec un taux nominal de 5 % et un rendement actuariel de 5,80 % à 5,90 %, alors que quelques mois auparavant les taux nominaux des emprunts de même type s'élevaient à 6 % au minimum et les taux de rendement à près de



BUREAU DE CHANGE
2, Bd des Italiens, PARIS





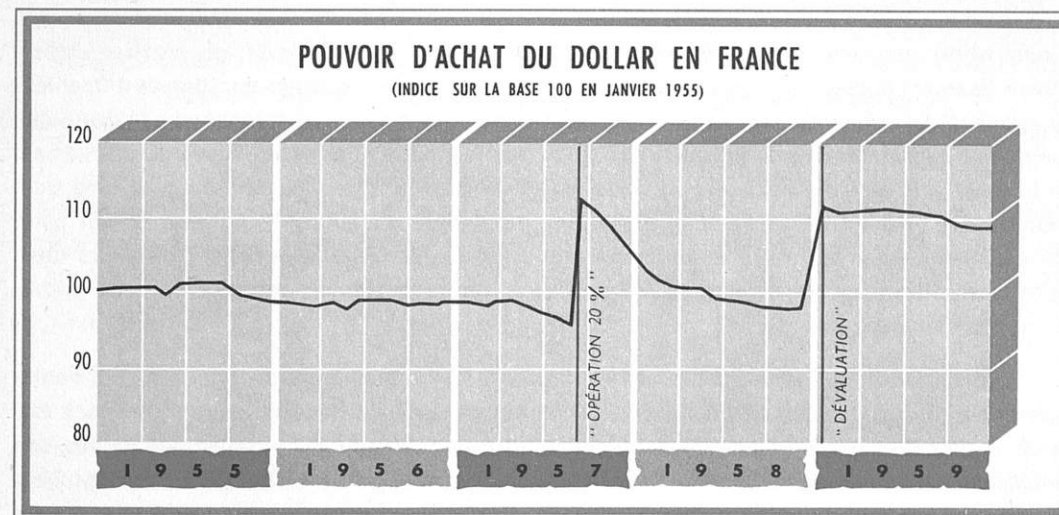
TRINITE



7 3/4 %, et que les taux de rendement initiaux des emprunts assortis de clauses d'indexation monétaire atteignaient ou dépassaient eux-mêmes 7 %. Cette évolution est d'autant plus satisfaisante que la baisse du taux de l'intérêt constitue l'une des pièces maîtresses de la nouvelle politique financière instaurée l'an dernier, les Pouvoirs Publics la jugeant nécessaire au développement des investissements. Elle apporte en même temps un témoignage remarquable de la confiance de l'épargne dans la stabilité de la monnaie.

Cette confiance, qui a accentué et accéléré le redressement, est elle-même soutenue aujourd'hui par les résultats acquis. Ce n'est pas à dire qu'elle soit inébranlable. La stabilité des prix, difficilement obtenue, exige pour s'établir sur des bases solides l'adhésion la plus large de la population. Le public doit se débarrasser de la méfiance systématique et des réflexes de protection qui se sont enracinés au cours des années. C'est à cette transformation mentale indispensable que l'institution d'une nouvelle unité monétaire a voulu contribuer. La mise en service du nouveau franc, que l'année 1959 a patiemment préparée, s'est faite au début de 1960 sans incident majeur. Mais ce n'est là que l'aspect technique de la réforme. En prenant une telle décision, les Pouvoirs Publics ont souhaité rendre aux Français la fierté de leur monnaie et les attacher à sa défense. Ils ont entendu également donner un signe tangible de leur volonté d'écarter, d'où qu'elle vienne, toute menace d'inflation. Encore faut-il que l'opinion se persuade de la rigueur de cette résolution, de telle sorte que chacun trouve dans cette certitude l'apaisement de ses craintes et sache qu'il existe une limite à ses revendications. Cette évolution psychologique sera nécessairement lente. Symbole d'une politique monétaire, le nouveau franc empruntera sa fermeté à cette politique elle-même.

Cependant, la concurrence extérieure doit prévenir tout mouvement désordonné des prix intérieurs et, grâce au développement de la productivité, on peut envisager un relèvement graduel des salaires. L'expérience des années 1954 à 1956 a montré qu'il est possible d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés sans menacer l'intégrité de la monnaie. La reprise industrielle qui s'est manifestée en 1959 et qui — on est en droit de l'espérer — s'affirmera en s'élargissant, au cours des prochaines années, permettra de donner à la fois du travail et des conditions de vie meilleures aux générations plus nombreuses qui vont accéder à l'emploi.



II. REPRISE INDUSTRIELLE.

La reprise industrielle a caractérisé l'année 1959, en France comme à l'Étranger. L'indice de production, corrigé des variations saisonnières, a monté de façon à peu près régulière depuis le mois de Janvier, où l'activité était à son niveau le plus bas : le progrès par rapport à l'année précédente était de 15 % en Décembre. Ainsi, la récession en France aura été moins longue et souvent moins prononcée que dans d'autres pays. Elle aurait été plus accentuée sans le développement remarquable des exportations, rendu possible lui-même par la dévaluation du franc et par un accroissement de la productivité qui a permis de maintenir la hausse des prix de vente dans des limites raisonnables.

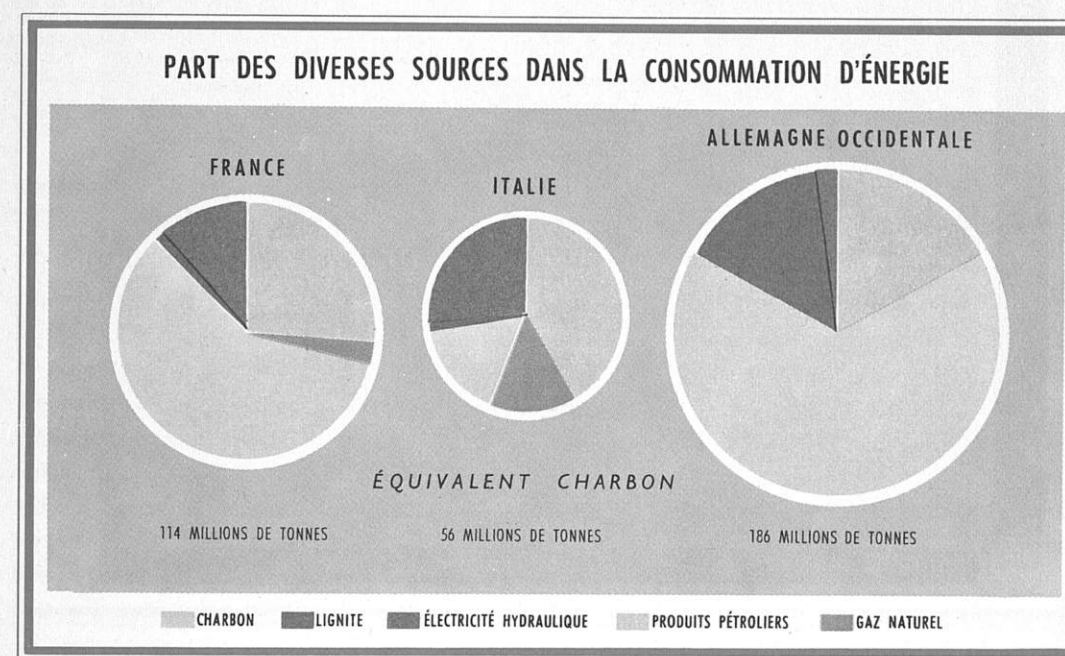
Cependant la reprise n'étant devenue à peu près générale que durant le dernier trimestre, les résultats globaux de l'année sont parfois médiocres dans certains secteurs. Les besoins en énergie ont été un peu moins importants qu'en 1958, en raison non seulement de la récession, mais aussi du progrès technique. Si l'extraction de charbon, qui a bénéficié d'une augmentation appréciable du rendement, a pu être maintenue approximativement au même niveau qu'en 1958, soit 57 à 58 millions de tonnes, ce fait est dû à une nouvelle baisse de près de 20 % des importations, particulièrement marquée pour les achats aux États-Unis et en Grande-Bretagne, et à un accroissement du stockage qui, passant de 2 millions à 4,2 millions de tonnes, a plus que doublé. La situation n'est pas meilleure à l'Étranger : elle est très grave en Belgique où les importations de toutes provenances ont été contingentées à la suite d'une mesure prise avec l'accord de la Haute Autorité de la C.E.C.A. On prévoit que la consommation européenne de charbon n'augmentera pas dans les années à venir ; au contraire, certains bassins éprouveront des difficultés grandissantes pour écouler les tonnages extraits.

Si la quantité de charbon utilisée dans les centrales électriques a été un peu plus importante qu'en 1958, le progrès de la production thermique, évalué à 9 %, doit être attribué en grande partie à l'emploi dans ces usines d'un volume accru de gaz (gaz de haut fourneau et gaz naturel). D'autre part, les ressources en houille blanche sont restées à peu près stables, l'augmentation de la puissance installée ayant été compensée par une baisse de l'hydraulicité. Au total, la consommation d'électricité a été plus élevée de 4,5 % qu'en 1958 et l'utilisation du courant à basse tension s'est développée davantage, en proportion, que celle du courant à haute tension. La demande d'énergie électrique, qui s'accroît même lorsque l'activité est stable, manifesterait d'autant plus cette tendance maintenant que la production industrielle est en reprise. L'effort d'investissement portera principalement, comme en 1959, sur les centrales thermiques alimentées au gaz naturel, au fuel ou au charbon. Cependant, des travaux d'équipement hydraulique continuent d'être menés activement sur le Rhin, sur le Rhône et dans les Alpes. L'achèvement de la première centrale nucléaire de l'Électricité de France aura lieu un peu plus tard qu'il n'était prévu, mais de toute façon il ne semble pas inutile d'attendre, pour donner leur plein développement aux programmes atomiques, que les études et les expériences en cours aient permis de déterminer les conditions nécessaires à une exploitation rentable de cette nouvelle source d'énergie.

Au demeurant, la France est assurée de disposer, pendant de longues années, d'abondantes ressources en hydrocarbures. La production de pétrole brut de la zone franc n'a encore été, en 1959, que de 3.700.000 tonnes, mais elle atteindra, en 1960, 12 à 13 millions de tonnes, soit plus de la moitié de la consommation métropolitaine, et on pense qu'en 1965 elle dépassera 50 millions de tonnes. Les problèmes posés par la distribution de ces richesses ne sont pas encore

résolus ; ils sont d'autant plus délicats que le marché mondial est caractérisé actuellement par une légère surproduction. En France, la consommation s'est peu développée durant l'année 1959 ; les livraisons de fuel-oil à l'industrie ont même diminué et les ventes de carburants, durement taxées, ont augmenté de 4 % seulement. La capacité de traitement de pétrole brut n'a pas été utilisée en totalité ; elle atteignait 37,5 millions de tonnes par an le 1^{er} Janvier 1960, soit un progrès d'environ 2 millions de tonnes par rapport au 1^{er} Janvier précédent, réalisé notamment grâce à la mise en service d'une nouvelle raffinerie dans la région de Bordeaux. On a d'autre part autorisé la construction d'un oléoduc entre Lavéra et Strasbourg pour assurer l'approvisionnement en huile brute des raffineries qui doivent être érigées à proximité de cette ville.

Aux ressources en pétrole s'est ajoutée, en 1959, une production de gaz naturel en augmentation constante. Les gisements du Sud-Ouest ont fourni 2.600 millions de mètres cubes, contre 1.050 millions en 1958. Le réseau de distribution atteint maintenant Lyon, la Franche-Comté et la région parisienne. Quant au gaz du Sahara, il desservira bientôt Alger et Oran. Après



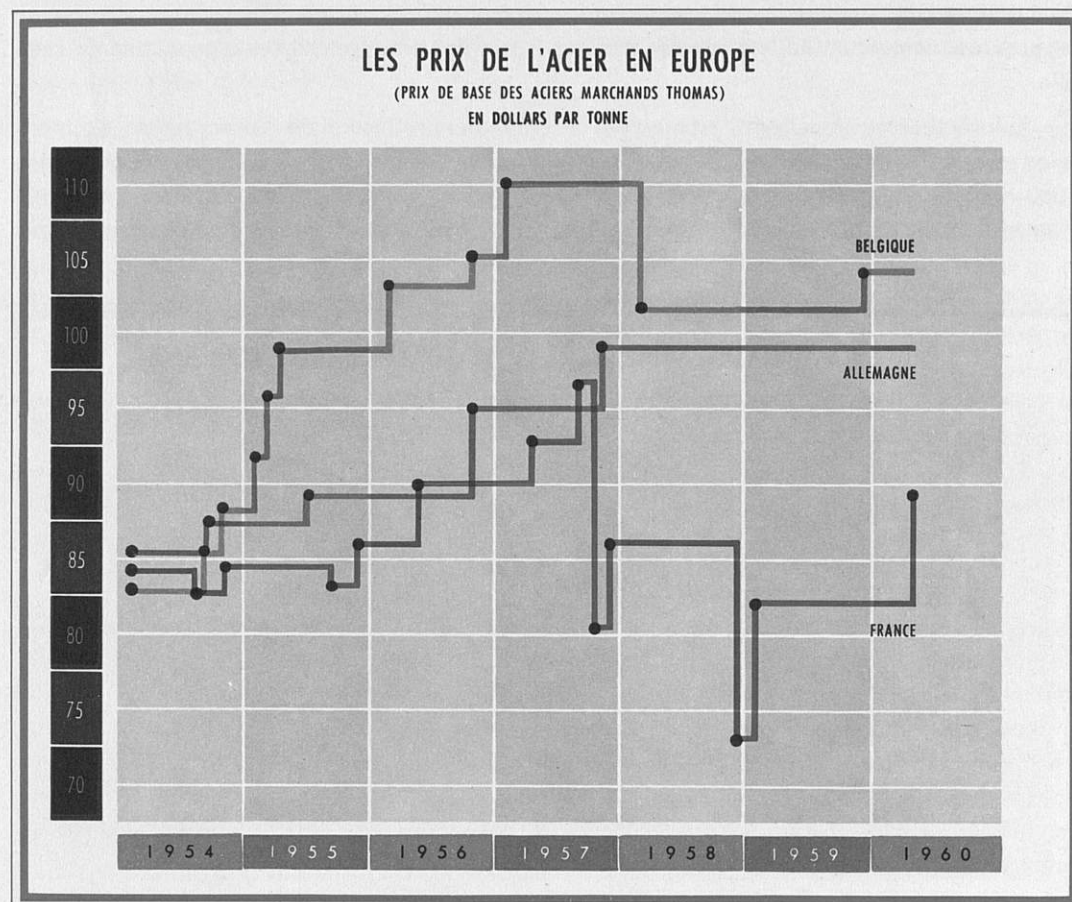
un délai de quelques années, nécessaire à la solution de problèmes techniques difficiles, il pourra être transporté, par gazoduc ou par navires méthaniers, jusque dans les pays d'Europe dont le haut degré d'industrialisation permettra à la production saharienne de trouver des débouchés.



Les industries de biens d'équipement ont eu à faire face, dès 1958, à une forte baisse de leurs carnets de commandes, lesquels n'ont retrouvé un niveau à peu près normal qu'à la fin de 1959. En raison des délais de fabrication, les variations de la production et du chiffre d'affaires ne coïncident pas avec celles des commandes ; aussi s'attend-on à ce que le premier semestre

de 1960 soit encore assez difficile pour quelques entreprises dont les ventes sont composées principalement de gros matériel.

Si certaines industries lourdes ont réussi cependant à accroître leur activité c'est grâce au progrès des exportations. Le marché intérieur des produits sidérurgiques a commencé de s'améliorer dès le printemps mais l'activité des aciéries a été soutenue surtout par les commandes extérieures : de 1958 à 1959 les exportations ont passé de 4,7 millions de tonnes à 6,3 millions



de tonnes, quoique le commerce extérieur sarrois ait cessé d'être comptabilisé dans la zone franc dès le mois de Juillet. Aussi la production d'acier brut a-t-elle pu être portée à 15,2 millions de tonnes, en progrès de 4,6 % par rapport à 1958.

Dans plusieurs pays de la C.E.C.A. l'augmentation a été plus marquée, car la production avait diminué en 1958 alors qu'en France elle avait continué de se développer. La reprise des commandes dans le monde a permis un relèvement des prix à l'exportation. En revanche, avec le souci de préserver la stabilité monétaire, on a maintenu les prix intérieurs au niveau très bas fixé au début de l'année, malgré les majorations de salaires et la hausse des cours de la ferraille.

Les entreprises sidérurgiques ont pu bénéficier durant toute l'année d'une forte demande de tôles minces, grâce à l'excellente activité de la construction automobile. Cette industrie a exporté près de 45 % de sa production, soit 561.700 véhicules, contre 359.300 en 1958. Des

efforts coûteux de prospection et de publicité ont ainsi trouvé leur récompense ; les marques françaises détiennent maintenant de solides positions sur les marchés d'Europe et d'Amérique, sans pour autant que les débouchés offerts par les pays moins développés aient été négligés. L'accroissement des exportations a compensé, et au-delà, la baisse des ventes intérieures, d'ailleurs moins accentuée qu'on ne l'avait craint. Aussi la production, qui a représenté un total de 1.283.000 véhicules, a-t-elle pu marquer un progrès de près de 14 % par rapport à l'année dernière. Seule la production de véhicules industriels a diminué, mais une reprise sensible a été enregistrée en fin d'année dans ce secteur, dont l'évolution est comparable à celle de bien d'autres branches des industries d'équipement.

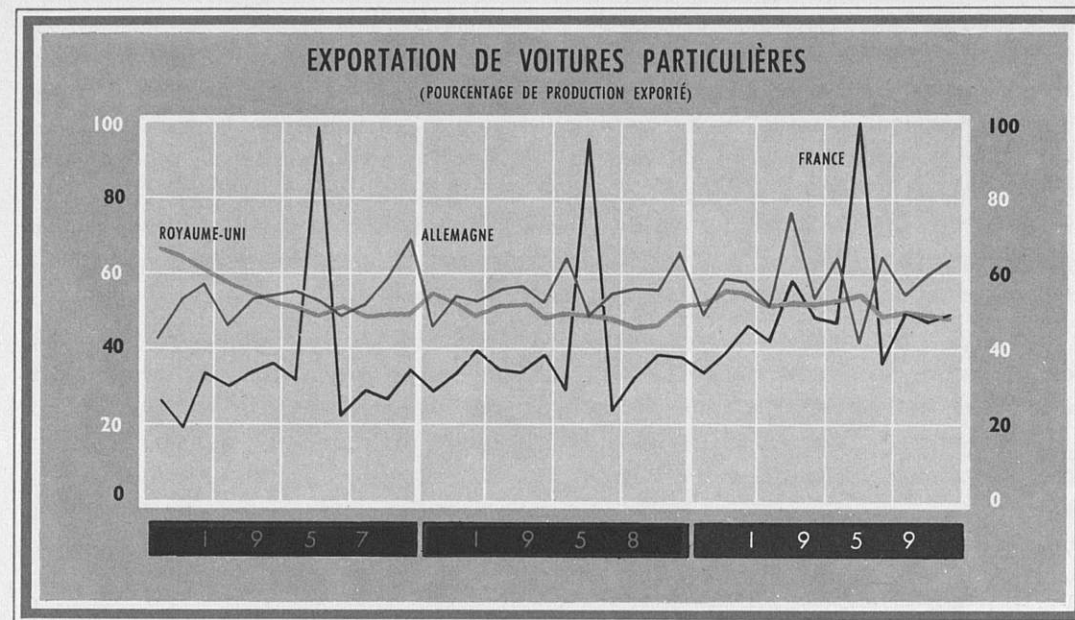
La plupart des chantiers de construction navale ont encore pu travailler normalement, mais le nombre des navires mis sur cale a baissé par rapport à 1958. La crise des transports maritimes et la diminution des commandes de navires qui en est la conséquence ont amené le Gouvernement Français à préconiser une réorganisation des chantiers. Un effort de concentration et de rationalisation s'impose en effet d'autant plus que l'État devra réduire son aide financière au cours des prochaines années. On s'attachera sans doute à éviter que des mesures trop rigoureuses n'aboutissent à empêcher la construction navale française de profiter d'une éventuelle reprise. Cette dernière pourrait d'ailleurs être moins éloignée qu'on ne le craignait ; les taux de fret pour le « tramping » se sont relevés pendant les derniers mois de 1959 et, dès le mois de Décembre, certains armateurs passaient à nouveau des commandes importantes.

Des incertitudes persistent aussi dans la construction aéronautique. Les commandes publiques ne suffisent pas à assurer le plein emploi dans cette industrie et les espoirs mis dans la vente à l'Étranger d'un type très étudié de chasseur ont été déçus. Cependant, le succès des fabrications françaises d'avions à réaction pour le transport civil et de plusieurs autres types d'appareils se confirme dans bien des pays, tandis que des travaux en vue de la construction des fusées les plus modernes sont activement menés avec, parfois, la collaboration de firmes étrangères.

Les résultats globaux de l'industrie chimique ont été très satisfaisants et la production s'est accrue de plus de 10 %. L'expansion la plus remarquable s'est manifestée, comme en 1958, dans la chimie organique ; en revanche, on a noté une diminution des ventes pour certains produits de la chimie minérale, comme les engrais, dont les débouchés ont été un peu réduits par la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs. En raison d'un progrès très substantiel des exportations, les échanges de produits chimiques avec l'Étranger se sont traduits par un excédent de 14 milliards de francs, alors qu'ils avaient laissé un déficit de 8 milliards en 1958.

L'industrie du bâtiment a bénéficié, en 1959, d'un accroissement notable des crédits publics, tandis que les prix de revient demeuraient à peu près stables. L'amélioration de la productivité s'est poursuivie et il faut maintenant, pour construire un logement, trois fois moins d'heures de travail qu'il y a dix ans. Le nombre de logements terminés et le nombre de logements mis en chantier ont pu être augmentés de façon à dépasser, l'un et l'autre, 310.000. Ces résultats restent trop faibles en regard non seulement des besoins, mais encore de la capacité de production de l'industrie du bâtiment, maintenant voisine du chiffre de 350.000 logements par an. La demande effective pourrait cependant se trouver limitée par l'insuffisance des trésoreries privées.

La même cause explique que, mis à part le gonflement de la demande provoqué, en Janvier 1959, par la crainte d'une majoration des prix, les ventes de biens de consommation n'aient pas donné tous les résultats escomptés. Elles ont même été médiocres pour des articles comme les chaussures en cuir, dont les prix avaient dû être fortement relevés après la hausse



des cours de la matière première. Cependant, les ventes ont repris dans les industries de la laine, du coton et des textiles artificiels. La production totale de l'année a certes baissé, dans de nombreux secteurs, par rapport à 1958, mais les chiffres du dernier trimestre ont été bien meilleurs qu'un an auparavant. Les exportations ont pris un grand essor, sauf pour les textiles artificiels.

III. - DIFFICULTÉS AGRICOLES.

Après trois années assez médiocres pour l'agriculture, l'année 1959 n'a pas donné des résultats meilleurs. Sous l'influence d'une sécheresse exceptionnelle, qui n'a guère épargné que les céréales et la vigne, les récoltes d'arrière-saison ont généralement été en diminution et les productions animales, dans leur ensemble, ont à peine augmenté.

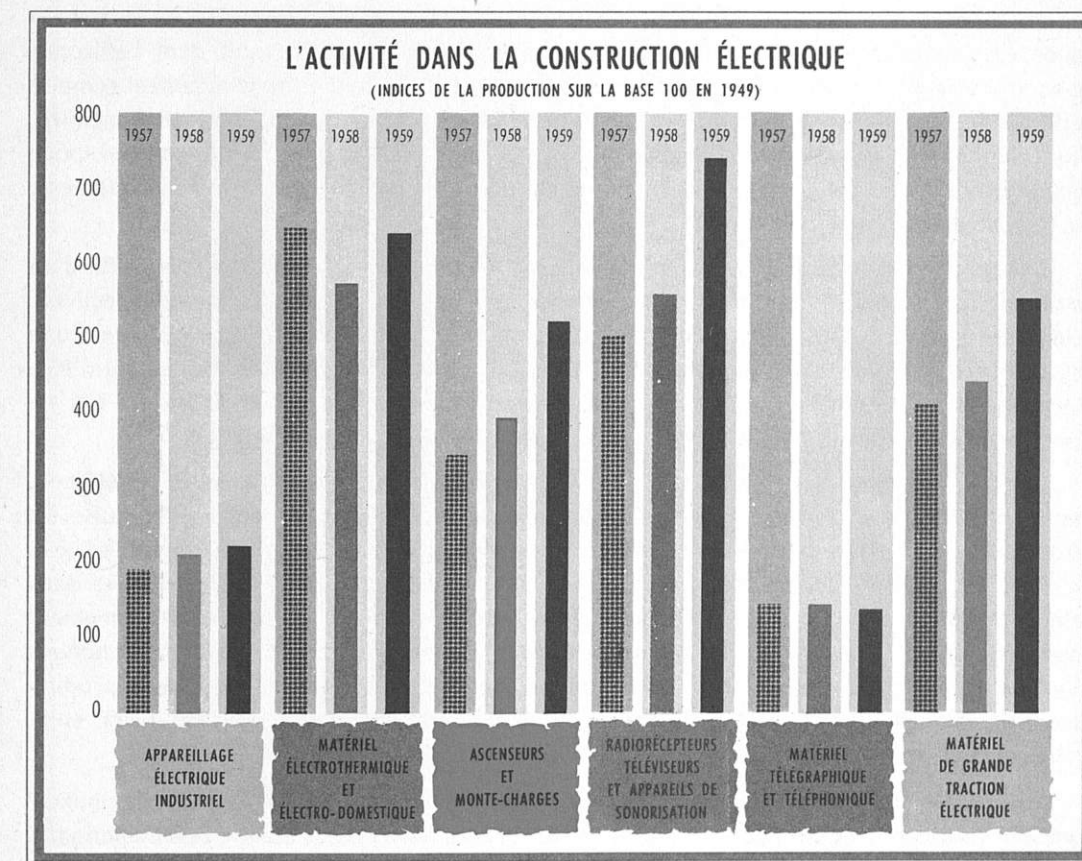
La récolte de blé a atteint, pour la première fois, 115 millions de quintaux. Excellente par rapport à celle de 1958, qui n'avait été que de 96 millions de quintaux, elle a aussi notablement dépassé, malgré la réduction des emblavures, le niveau déjà élevé de 1957. La production de céréales secondaires s'est de même beaucoup accrue, mais surtout par l'extension des surfaces ensemencées. Il sera possible d'exporter, pour cette campagne, plus de 15 millions de quintaux de céréales, bien que les besoins intérieurs aient anormalement augmenté par l'effet du manque de fourrage.

La sécheresse a rendu l'année très mauvaise pour la betterave. La récolte a été inférieure de 40 % à la précédente. Les planteurs ont pu bénéficier de majorations de prix pour la forte teneur en sucre, et d'une « prime de calamité » ; leur recette a néanmoins subi une baisse importante. La production de sucre, qui a diminué d'un tiers, devra être complétée par un apport extérieur équivalent. De même, les ressources en légumes et en fruits étant devenues insuffisantes depuis l'été, il a fallu procéder à des importations assez considérables.

La récolte du vin, qui s'est élevée à 58,3 millions d'hectolitres, a largement dépassé celle de 1958 ainsi que la moyenne des cinq dernières années. Dans l'ensemble surabondante, elle ne comprend toutefois qu'une assez faible proportion de vins d'un degré convenable. A la baisse des cours qui a marqué la dernière campagne et qui a finalement encouragé la consommation succède à présent une revalorisation des vins normaux favorisée par un stockage partiel des excédents. Une grande part des vins du Midi n'en devra pas moins être écoulee à bas prix. Quant à la vente des vins fins, elle bénéficie de la qualité remarquable du millésime et d'une brillante reprise des exportations.

L'élevage a fait des progrès notables, en dépit de quelques abattages hâtifs de bovins provoqués par la sécheresse. Les ressources en viandes bovines, qui se sont accrues pour la première fois depuis quatre ans, ont permis une certaine reprise des ventes à l'Étranger. Soutenue par la politique d'intervention sur les marchés, la production de porc a marqué à son tour une expansion nouvelle ; les surplus exportables ont, par suite, évolué dans le même sens. Cependant, faute de débouchés suffisants pour le porc, comme pour le bœuf, l'organisme de soutien a dû recourir largement au stockage.

Fortement réduite par le temps sec durant plusieurs mois, la production de lait, dans son ensemble, a diminué d'au moins 7 %. La hausse moyenne de plus de 10 % du prix reçu par l'exploitant n'a constitué qu'une compensation à peine suffisante dans les grandes régions d'élevage. Le déficit des produits laitiers a nécessité en outre d'assez fortes importations.



A la légère augmentation globale de la production a correspondu malheureusement une baisse des revenus, sans doute en rapport avec le fléchissement de certains prix agricoles, mais surtout avec l'accroissement des charges d'exploitation et du coût de l'équipement. Il en est résulté pour l'ensemble de la profession une importante diminution du pouvoir d'achat et, pour nombre d'exploitants qui ont procédé à des investissements, un endettement aggravé. Cet appauvrissement général paraît d'autant plus difficile à supporter qu'il coïncide avec un effort sans précédent pour produire plus et mieux. Après des années au cours desquelles les déceptions ont déjà été nombreuses, l'agriculteur, victime de la crise actuelle, est porté à croire qu'il se trouve, par une sorte d'ostracisme, laissé à l'écart, au sein d'une économie en plein développement.

Les circonstances défavorables qui ont prévalu l'an passé ont simplement accentué dans ce domaine une évolution qui s'était dessinée dès la fin de la période de reconstitution économique d'après-guerre. Selon des évaluations dignes de foi, le revenu individuel des exploitants a augmenté seulement d'un quart, en francs constants, de 1949 à 1958, soit deux fois moins que celui des autres groupes sociaux : encore ce résultat n'a-t-il été rendu possible, en majeure partie, que par la diminution de l'emploi dans l'agriculture. La productivité de la profession ne peut être ici mise en cause, car elle a augmenté précisément deux fois plus vite que le revenu. La disproportion n'est explicable que par l'écart croissant entre les prix agricoles à la production et le coût de la vie. Les indices correspondants, dont la différence s'est fortement accusée en 1959, après une atténuation passagère, atteignaient 156 et 188 à la fin de l'année.

Pour remédier à des difficultés aussi graves, il ne suffira pas de favoriser l'investissement et de développer l'enseignement agricole, moyens sans doute essentiels, mais dont l'efficacité ne saurait être immédiate : il faudra certainement commencer par un réaménagement complet de la politique des prix, sans perdre de vue la nécessité de sauvegarder la stabilité monétaire. Une solution conforme à l'intérêt général pourrait être recherchée dans un système qui, pour chaque produit, établirait un rapport minimum entre le prix final et celui de certains éléments du coût de production.

Du reste, il ne s'agit pas seulement d'améliorer le mode de formation des prix : afin d'en assurer le soutien dans des conditions vraiment avantageuses pour l'ensemble de la collectivité, il importerait de compenser les déficits et les excédents successifs de production à l'aide d'une organisation permanente du stockage. Cette tâche indispensable et qui vient seulement d'être entreprise pour certains produits exigera de grands moyens matériels et financiers qui ne pourront être réunis qu'avec le concours de l'État.

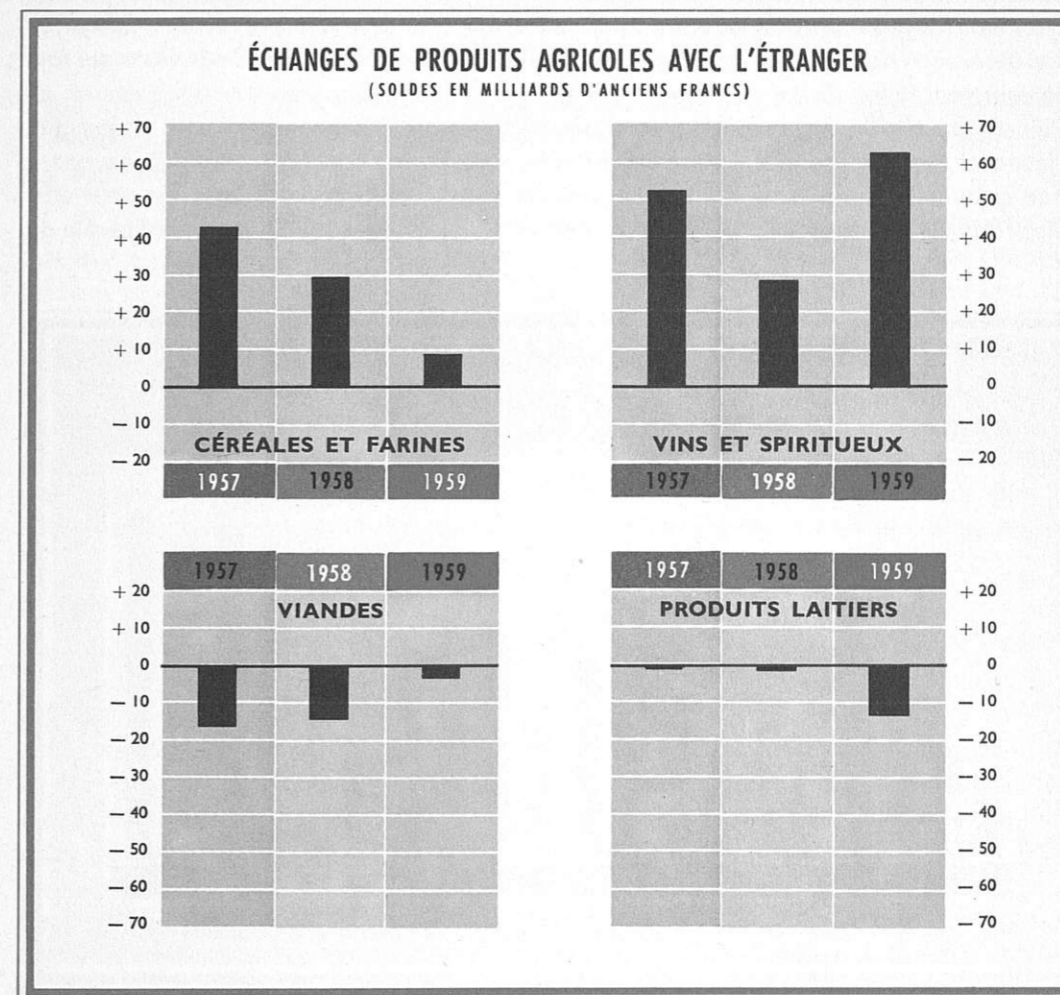
La mise en œuvre d'un système général de stockage constituerait d'ailleurs un élément important de l'action d'ensemble qui est nécessaire pour ouvrir à l'agriculture française les larges débouchés extérieurs dont elle est encore privée et que lui offrent notamment les pays du Marché Commun. Des résultats appréciables, il est vrai, ont été obtenus l'an dernier dans ce domaine à la faveur de la dévaluation du franc et des premières mesures de désarmement douanier dans la Communauté Économique Européenne : mais les grands courants d'échanges réguliers qui restent à créer impliqueraient des méthodes nouvelles d'orientation de la production et de contrôle de la qualité, des liens plus étroits entre producteurs et distributeurs, enfin une prospection et une représentation plus efficaces à l'Étranger.

La réorganisation des circuits commerciaux et la simplification des réseaux de distribution contribueraient certainement aussi à augmenter la part des agriculteurs dans le revenu national. On pourrait envisager, pour un avenir plus éloigné, une participation accrue de l'agriculture

au commerce et à la transformation de ses produits. De tels problèmes sont ardues, mais ils ne sont pas insolubles et ils intéressent au premier chef la prospérité économique et l'équilibre social de la nation.

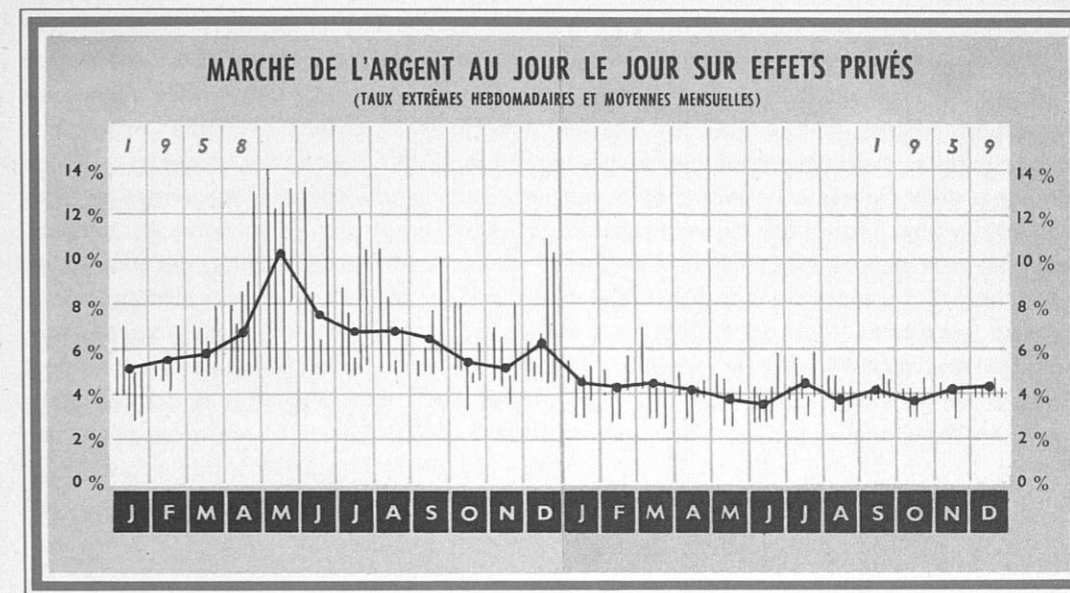
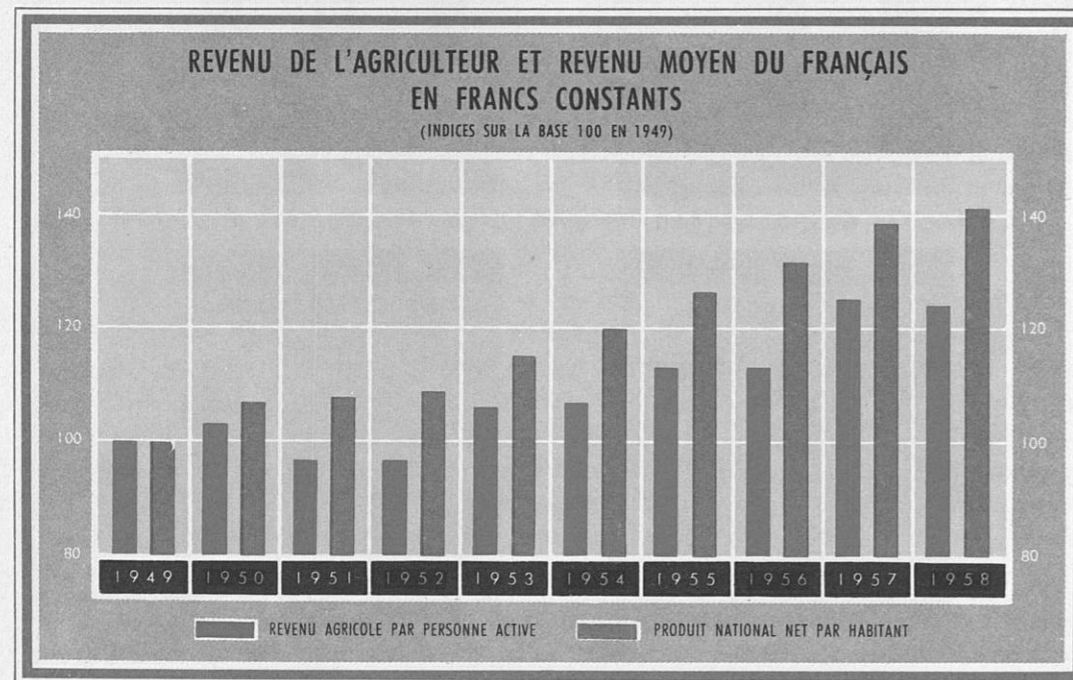
IV - L'ACTIVITÉ BANCAIRE EN 1959.

L'aisance qui a régné pendant toute l'année sur le marché monétaire a facilité la couverture de l'impasse budgétaire, mais elle a surtout permis une diminution considérable de l'endettement des banques envers l'Institut d'Émission, tandis que les trésoreries des entreprises se reconstituaient. Les restrictions de crédit, déjà atténuées à la fin de l'exercice précédent, ont encore été allégées, notamment par la suppression de la limitation des encours de crédits à l'économie, instituée en 1958. Elles ont fait place à une politique d'argent bon marché, destinée à favoriser la reprise de l'activité économique, en particulier dans le domaine des investissements; une réduction des frais financiers des entreprises a contribué en outre à modérer la hausse des prix de revient.



Le taux de l'escompte a été ramené de 4 1/2 % à 4 1/4 % le 5 Février, puis à 4 % le 23 Avril. Bien qu'elle ne fût pas incompatible avec la situation monétaire intérieure et qu'elle eût répondu au désir des Pouvoirs Publics de réduire au maximum le coût du crédit, une baisse plus sensible eût été dangereuse en raison du mouvement de hausse qui existait dans d'autres pays. Aux États-Unis, le taux pratiqué par les Banques Fédérales de Réserve, exceptionnellement bas au début de 1958, a été majoré à plusieurs reprises depuis l'été de la même année et porté à 4 % en Septembre 1959. Dans ces conditions, étant donné les progrès accomplis par la convertibilité des monnaies, les pays européens durent considérer le risque de fuite d'une partie du « hot money » au détriment de leurs réserves de change. Plusieurs Banques Centrales élevèrent ainsi, en 1959 et au début de 1960, leur taux d'escompte à un niveau égal ou supérieur à celui de la BANQUE DE FRANCE.

En revanche, de nouvelles réductions du coût du crédit ont été recherchées dans deux modifications successives des conditions bancaires, en Juillet et en Décembre 1959. Avant même ce dernier aménagement, les révisions auxquelles les banques avaient consenti, combinées avec les abaissements du taux d'escompte de l'Institut d'Émission, avaient ramené le coût moyen du crédit bancaire en France à un niveau comparable et souvent inférieur aux taux pratiqués dans les principaux pays étrangers, compte tenu des différences d'usages qui font notamment que les entreprises françaises peuvent satisfaire 85 % de leurs besoins de crédit sans recourir aux avances et découverts dont les taux plus élevés sont seuls mis en avant dans les comparaisons qui sont habituellement faites. Certes, les banques ne peuvent qu'être favorables aux abaissements de conditions qui, justifiés par la conjoncture et autorisés par leur situation propre, sont susceptibles de favoriser le développement de leur activité et les progrès de l'économie. Mais il faut prendre garde qu'au-delà d'une certaine limite des réductions trop fortes de tarifs auraient pour effet de leur inspirer une excessive appréhension des risques inhérents à une distribution libérale du



crédit. Les décisions intervenues à la fin de 1959 ont été prises, du reste, dans la perspective d'un accroissement d'activité qui, au cours de l'année 1960, aiderait la profession à en supporter les conséquences.

En 1959, l'expansion du crédit est restée modérée en dépit des mesures qui ont mis fin à la politique restrictive appliquée en 1958. Les besoins de l'économie, en effet, ne se sont pas sensiblement accrus. L'ensemble des crédits a même diminué pendant les trois premiers trimestres et les progrès enregistrés en fin d'année ne l'ont pas amené à un niveau bien supérieur à celui de fin 1958. L'année 1959 a été caractérisée surtout par une diminution du recours au réescompte de la BANQUE DE FRANCE. Tandis que, de Janvier à Septembre, la part des crédits à l'économie portée par les banques augmentait de 600 milliards de francs, celle que finance la BANQUE DE FRANCE diminuait de 650 milliards de francs. Cette réduction du recours à l'Institut d'Émission a concerné principalement la mobilisation des crédits à moyen terme et des crédits à la construction. Vers la fin de l'année le réescompte a un peu augmenté, tout en restant très inférieur à ce qu'il était un an auparavant.

Si les banques ont pu financer une part plus importante des crédits, c'est grâce à un progrès appréciable de leurs ressources. L'accroissement des dépôts à vue, qui n'avait été que d'environ 5 % en 1958, a atteint près de 20 % en 1959. Les encaisses ont reçu la plus grande part de la contrevaletur des devises étrangères achetées par les organismes officiels. Ces achats ont été la cause essentielle du développement, d'ailleurs assez faible, de la masse monétaire. Le montant des billets en circulation, après avoir diminué pendant le premier semestre, a augmenté en fin d'année mais sans dépasser beaucoup le niveau de la fin de 1958; la thésaurisation des billets a marqué un recul au profit de formes moins liquides de l'épargne, comme les Bons du Trésor ou les dépôts à terme. L'importance des dépôts à vue dans le total de la masse monétaire a passé de 53,3 % à la fin de 1958, à environ 57 % à la fin de 1959. On a donc assisté, en 1959, à une reprise de l'extension relative de la monnaie de banque, arrêtée temporairement l'année précédente par la limitation des encours.

Le système bancaire a ainsi répondu en 1959 aux besoins de l'économie. Il est un domaine cependant — celui du crédit à l'exportation — où il semble bien que les techniques actuellement en usage n'assurent pas aux entreprises françaises un appui suffisant. La pratique des tractations internationales montre que des marchés importants — grands ensembles industriels, travaux publics, constructions navales — ne peuvent aujourd'hui être conclus que si de longs délais sont accordés aux acheteurs dont les moyens de paiement dépendent largement de l'état de la conjoncture. Tenu par les limites strictes du crédit à court et à moyen terme, les banques françaises sont incapables d'offrir à leurs clients, pour l'octroi de ces facilités, des moyens de financement d'une durée comparable à celle dont bénéficient leurs concurrents étrangers pour certaines fournitures. Ainsi des entreprises françaises sont parfois évincées, alors qu'elles sont parfaitement compétitives sur le terrain de la technique et des prix. Sans doute, on ne peut envisager de prolonger au-delà de cinq ans la durée des crédits bancaires réescomptables ; mais il serait souhaitable qu'avec l'appui nécessaire des Pouvoirs Publics, un mécanisme financier alimenté par un volume suffisant de capitaux soit institué pour permettre aux exportateurs français d'affronter avec succès, dans ce domaine également, la concurrence internationale.



Notre établissement s'est attaché, chaque fois qu'il était en son pouvoir de le faire, à compléter ses moyens d'action et à améliorer encore la qualité de ses services. D'une part, il a accru le nombre de ses points d'exploitation en créant plusieurs Sièges permanents nouveaux et en ouvrant des bureaux périodiques ; il a en outre racheté le fonds de commerce de la Banque EYROLLES à Argentat et de la Banque BENAIS à Ruffec ; à Paris, il a pris le contrôle de la Caisse Centrale de Crédit Hypothécaire, devenue CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT ET DE DÉPÔTS. D'autre part, conformément à l'heureuse évolution de l'activité bancaire et à sa vocation propre, il s'est efforcé d'atteindre un public de plus en plus large ; le développement très satisfaisant des comptes de chèques a récompensé ses efforts. Enfin, il a fait de nouveaux progrès dans l'organisation de ses services du commerce extérieur. Désireux d'apporter un appui total à sa clientèle exportatrice, il a envoyé dans toutes les parties du monde des missions d'étude et de prospection qui ont pu établir les plus utiles contacts ; avec le concours de sa filiale, INTERCOMI, et, à l'Étranger, de son réseau de Succursales, de filiales, de banques associées et de correspondants, il est en mesure de rendre aux entreprises françaises qui souhaitent aborder les marchés extérieurs des services qu'il a voulu avant tout rapides, pratiques et efficaces.

En Afrique Noire, l'évolution politique amorcée en 1958 s'est poursuivie en 1959 ; notre activité ne s'en est pas moins maintenue dans l'ensemble à un niveau satisfaisant ; les Sièges ont contribué à distribuer les crédits nécessaires à l'exportation et à l'importation des marchandises ; chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, ils sont intervenus dans le financement de travaux d'intérêt public.

Aux Antilles Françaises, nos deux Succursales ont, comme par le passé, apporté leur concours aux producteurs de sucre, de rhum, de bananes, d'ananas, ainsi qu'au commerce d'importation.

Au Vietnam et au Cambodge, les Sièges de Saïgon et de Phnom-Penh ont heureusement développé leurs activités traditionnelles et étendu leurs relations avec la clientèle vietnamienne et cambodgienne.

Au cours de l'année 1959, en raison des résultats satisfaisants qu'il avait obtenus, le Bureau de représentation de Hong-Kong a été transformé en Succursale ; il y a tout lieu de penser que l'action de ce nouveau Siège sera profitable à l'ensemble du réseau.

Dans la République Fédérale d'Allemagne, nous possédons désormais deux organismes, l'un d'exploitation régionale et l'autre de pure représentation. En exécution du traité franco-allemand sur le règlement de la question sarroise, le rattachement monétaire et douanier du territoire de la Sarre s'est effectué à la date du 5 Juillet 1959, soumettant ainsi la Succursale de Sarrebrück à l'ensemble de la législation et de la réglementation allemandes. L'exploitation de ce Siège n'en a pas été affectée ; son fonds de commerce s'est maintenu et ses résultats restent très bons. Notre présence en Allemagne se trouve renforcée par l'activité de notre Bureau de représentation à Francfort, qui met au service de la clientèle d'abondantes ressources de documentation et d'orientation commerciales et bancaires.

En Colombie, la Succursale de Bogota trouve dans l'amélioration des conditions économiques et dans la stabilisation monétaire des raisons d'envisager l'avenir avec optimisme. Elle vient d'ouvrir un Bureau dans le quartier de Chapinero.

En Uruguay, où les autorités appelées à la direction du pays en Novembre 1958 ont eu à faire face à une situation difficile, la Succursale de Montevideo a pu entretenir une activité très satisfaisante.



Le compte rendu d'activité de nos filiales bancaires n'est, dans l'ensemble, pas moins favorable.

L'UNION FRANÇAISE D'OUTRE-MER, qui a le statut de banque d'affaires, a modifié sa dénomination : elle s'appelle désormais BANQUE AUXILIAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. Il faut voir dans ce changement l'affirmation de la politique suivie par notre filiale, qui met au service de la clientèle du groupe B.N.C.I. les moyens de financement complémentaires qu'elle est en mesure d'offrir.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) a obtenu des résultats supérieurs à ceux de l'année 1958 grâce au développement de ses opérations en Algérie. L'expansion économique de l'Algérie est stimulée par la mise en exploitation des gisements pétroliers et par les espoirs que suscitent les énormes réserves de gaz naturel d'Hassi R'Mel. L'oléoduc d'Hassi-Messaoud à Bougie, réalisé dans un délai très court, a commencé à fonctionner au mois de Décembre dernier ; l'arrivée du pétrole saharien à la côte méditerranéenne représente une étape décisive dans l'histoire du Sahara.

L'application du Plan de Constantine a été largement amorcée au cours de l'année ; le nombre des entreprises industrielles agréées au Plan atteignait le chiffre de 200 dans les premiers jours de 1960.

Au Maroc, l'activité a été influencée défavorablement par une évolution monétaire qui a abouti au mois d'Octobre à la dévaluation du franc marocain. Les exportations, qui avaient été considérablement gênées pendant neuf mois, sont devenues plus faciles, mais les mesures de contrôle des changes qui ont accompagné la dévaluation risquent de conduire l'économie du pays à l'isolement.

En Tunisie, le pays a pu s'adapter à la situation monétaire créée à la fin de l'année 1958, mais le ralentissement de l'activité économique a été à peu près général malgré une bonne récolte d'huile et la mise en chantier de l'oléoduc d'Edjeleh à La Skhirra.

Au Liban, après une période de six mois encore marquée par les difficultés de l'année précédente, une nette amélioration s'est produite et le volume des échanges commerciaux est redevenu plus normal. Il n'en a pas été de même, malheureusement, en Syrie. Enfin, en Irak, les événements politiques ont mis fin à l'activité de notre filiale.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) a réalisé en 1959 des bénéfices sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent. Les dépôts de la clientèle sont en progrès de plus de 20% et le bilan au 31 Décembre 1959, dont le total dépasse 20 milliards de francs métropolitains, fait apparaître un nouveau poste « Réserves spéciales » de F. 250 millions destiné à être incorporé au capital qui sera ainsi doublé, après ratification des comptes de l'exercice par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Par suite de conditions météorologiques désastreuses, qui ont gravement endommagé les récoltes, le total des exportations de Madagascar n'a pu s'élever qu'à FCFA 16.644.600.000, ne couvrant les importations qu'à concurrence de 63,20 %.

La production sucrière de La Réunion a atteint 200.327 tonnes, résultat presque équivalent au chiffre record de 1957. L'augmentation de la valeur de la récolte de 1959 sur celle de 1958 peut être évaluée à FCFA 1.700.000.000.

L'activité du port de Djibouti a été en 1959 sensiblement supérieure à celle de l'année précédente. Le traité relatif au chemin de fer franco-éthiopien, signé le 12 Novembre 1959, aura certainement des conséquences économiques très favorables, tant pour l'Éthiopie que pour la Côte Française des Somalis.

En Suisse, la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL S.A. à Bâle a continué d'élargir son fonds de commerce grâce aux nombreuses relations d'affaires internationales que lui valent non seulement les concours de tout le groupe de la B.N.C.I., mais aussi ses propres activités dans le domaine des financements commerciaux que lui confient ses clients suisses.

Le développement de la BRITISH AND FRENCH BANK Ltd s'est particulièrement affirmé en Nigeria. Les Sièges ouverts les années précédentes forment maintenant un réseau solide, au service d'une économie que l'indépendance prochaine trouvera en pleine expansion.

Aux côtés des filiales, les banques étrangères dans le capital desquelles la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE possède des participations ont également fait preuve d'une activité très satisfaisante.

A Mexico, le BANCO DEL ATLANTICO vient d'ouvrir un troisième Bureau de quartier. Il a de plus acquis une notoriété certaine au Mexique en participant à la réalisation, par des entreprises françaises, de grands ensembles industriels. La SOCIEDAD FINANCIERA DE EXPORTACIONES E IMPORTACIONES a appuyé et complété l'action de la Banque.

La SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE BANQUE qui, parmi ses principaux actionnaires, compte déjà, outre la Banque LAMBERT de Bruxelles et la B.N.C.I., la BERLINER HANDELS GESELLSCHAFT de Francfort et le BANCO ESPIRITO SANTO de Lisbonne, vient de s'adjoindre un nouvel et important associé en la personne de la BANK OF AMERICA INTERNATIONAL, de San Francisco, qui a pris une participation égale à la nôtre. Cette association constitue pour la SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE BANQUE un très précieux appui au moment où le Congo Belge va accéder à l'indépendance.

Enfin, à Téhéran, la Banque ETEBARATE, dont notre précédent rapport a mentionné la création, a maintenant affermi son exploitation et est en mesure d'apporter les plus utiles concours aux relations économiques franco-iraniennes.



Le bilan que nous soumettons à votre approbation s'élève, au total, à..... F. 689.383.013.293 en augmentation de F. 126.525.666.831 sur celui de l'an dernier. Il porte la trace de l'augmentation de nos fonds propres, rendue définitive le 10 Juin 1959 : le Capital y est inscrit à son nouveau montant de 8 milliards et les Réserves y figurent avec un total de 1.250 millions contre, respectivement, 4 milliards et 875 millions au bilan de l'année précédente.

Les dépôts de la clientèle, répartis dans :

— les Comptes courants pour	F. 277.374.805.862
— les Comptes de chèques pour	F. 189.468.202.995
— les Bons et Comptes à échéance fixe pour	F. 83.808.545.315
ressortent au total à	F. 550.651.554.172

contre F. 427.340.009.741 au 31 Décembre 1958.

Parmi les autres comptes créditeurs, les « Comptes exigibles après encaissement » progressent de F. 6.098.002.042 et les « Banques et Correspondants » de F. 4.175.183.409, tandis que les « Crédeurs divers » sont en régression de F. 2.312.650.670.

Ces ressources nouvelles ont leur contrepartie à l'Actif, principalement dans le « Portefeuille effets », en accroissement de F. 126.653.259.706, et dans les « Comptes courants » et les « Avances garanties » à concurrence de F. 5.344.804.848.

Des provisions ou des amortissements complémentaires ont, comme les années précédentes, compensé les acquisitions inscrites au cours de l'exercice aux postes « Immeubles et mobilier » et « Portefeuille titres ».

Les résultats de l'exercice, défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, se traduisent en définitive par un solde bénéficiaire de F. 503.072.763

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 817.772 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (F. 1.254), à raison de F. 37,62 brut par titre, soit F. 30.764.583 le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à F. 472.308.180 auquel s'ajoute le report antérieur de F. 85.361.591

Total	F. 557.669.771
-------------	----------------

Conformément aux dispositions de l'art. 26 de nos statuts, nous vous proposons de répartir cette somme, soit NF. 5.576.697,71 ainsi qu'il est indiqué ci-après :

— Réserve légale :		
5 % sur NF. 4.723.081,80	NF.	236.154,09
— Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de NF. 0,7488 par titre....	NF.	612.347,67
— Attribution aux actions transférées à l'État d'un montant de	NF.	3.800.000,00
— Tantièmes au Conseil d'Administration	NF.	50.000,00
— Réserve extraordinaire pour arrondir à NF. 250.000 la dotation aux réserves	NF.	13.845,91
le surplus, soit	NF.	4.712.347,67
étant reporté à nouveau.		864.350,04

Si ces propositions sont acceptées, la somme de NF. 1,125 brut attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 1^{er} Juillet prochain, sous déduction des impôts.



Malgré les préoccupations suscitées en 1959 par le problème des salaires, qui n'a pu faire l'objet d'un accord qu'au début de 1960, notre personnel a assuré sa tâche avec le dévouement et l'efficacité dont il est coutumier. Les travaux variés et complexes qu'ils ont à accomplir exigent des jeunes agents désireux de progresser dans la profession non seulement de l'attention et du zèle, mais encore une réelle volonté de perfectionnement technique. L'assiduité dont ils font preuve aux cours et aux stages de formation professionnelle et les résultats qu'ils obtiennent nous incitent à ne pas relâcher l'effort que nous faisons en ce domaine. Ce n'est du reste pas seulement les connaissances techniques qu'il importe de développer, mais aussi les qualités humaines, qui permettent à l'autorité de s'exercer sans heurt et créent les meilleures conditions du travail d'équipe. Nous ne négligeons nullement cet aspect de la formation des cadres.

Nous n'avons qu'à nous louer de nos relations avec le Comité Central d'Entreprise, avec lequel nous coopérons de façon confiante pour étudier les problèmes qui retiennent notre commune attention, et qui gère avec un souci d'efficacité et d'équité auquel nous nous plaisons chaque année à rendre hommage les œuvres sociales de notre Maison.



Les mandats d'Administrateurs de MM. George ASSÉMAT, Guillaume de TARDE et Henri MANTRAND, qui expiraient à la fin de l'année, ont été renouvelés respectivement par des arrêtés du Ministre des Finances et des Affaires Économiques en date des 22 et 23 Février 1960 et par un arrêté du Ministre du Travail en date du 22 Février 1960.

En application des dispositions générales du décret du 12 Janvier 1960, qui imposent une limite d'âge aux titulaires de fonctions de direction dans les entreprises nationales, M. Guillaume de TARDE a cessé d'exercer son mandat de Président du Conseil d'Administration. Le Conseil n'a pu que s'incliner devant cette réglementation et a décidé, unanimement, de conférer à M. de TARDE le titre de Président d'Honneur. Pour le remplacer, il a élu, également à l'unanimité, M. Henri GILET, Administrateur-Directeur Général. Sur la proposition de M. GILET, qui a résigné en conséquence ses fonctions de Directeur Général, le Conseil a approuvé la nomination à ce poste de M. Pierre CHEVRIER, Directeur Général Adjoint. Ces nominations ont été soumises à l'agrément de M. le Ministre des Finances et des Affaires Économiques, conformément à l'article 9 de la loi du 2 Décembre 1945, et ont été approuvées par lui.

Le Conseil d'Administration.



R E I M S

B A R B È S



RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1959

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par M. le Ministre des Finances suivant arrêté du 30 Juin 1958, nous avons procédé à l'examen des comptes de l'exercice 1959 et avons l'honneur de vous présenter notre Rapport.

Tous renseignements et documents utiles nous ont été fournis, tant à l'occasion des opérations d'inventaire qu'au cours des vérifications par nous effectuées, après l'arrêté des écritures, au Siège Social et dans les Centres Administratifs. Les pointages et sondages auxquels nous avons procédé nous permettent de vous assurer de l'exacte concordance entre les écritures sociales et les postes du bilan et du compte de Profits et Pertes soumis à votre approbation.

Nous avons également pris connaissance du Rapport qui vous est présenté par le Conseil d'Administration ; les informations d'ordre comptable qu'il contient n'appellent pas d'observations de notre part.

Le bilan au 31 Décembre 1959, dont la présentation reste celle qui est prescrite par votre Commission, atteint un total, en francs anciens, de F. 689.383.013.293
contre, à fin 1958 F. 562.857.346.462
La progression de F. 126.525.666.831
soit 22,4 %, se retrouve essentiellement, au Passif, dans les dépôts à vue et à échéance fixe de la clientèle, et, à l'Actif, dans le Portefeuille effets.

Les comptes de ce bilan se comparent comme suit avec ceux de 1958 :

ACTIF

Caisse, Trésors Publics, Banques d'Emission F. 23.532.416.846
contre 21.451 millions en chiffres arrondis.

Banques et Correspondants F. 39.231.033.612
contre 43.748 millions. L'utilisation d'avoirs disponibles en devises, par des emplois en mêmes monnaies sous forme de valeurs de trésorerie ou d'effets de commerce a, d'une année sur l'autre, réduit leur montant d'une dizaine de milliards. Cette réduction est partiellement compensée par l'augmentation des comptes de correspondants en francs et des comptes d'encaissement des filiales. La réduction du chapitre ressort ainsi à 4.517 millions.

Portefeuille effets.
Passant de 363.968 millions à F. 490.621.260.538
ce poste accuse une progression de 126.653 millions qui s'applique à concurrence d'environ un quart aux valeurs de trésorerie, tandis que la plus grande partie correspond à l'accroissement du portefeuille commercial.

<i>Coupons</i>	F.	610.818.795
contre 1.017 millions.		
<i>Comptes courants</i>	F.	92.806.796.153
contre 90.552 millions. L'augmentation de 2.254 millions concerne surtout les avances faites à la clientèle, tandis que les comptes des filiales immobilières restent sensiblement aux mêmes montants.		
<i>Avances garanties</i>	F.	6.552.557.422
Tous les postes de ce chapitre et principalement les comptes de reports concourent à son augmentation, qui ressort à 3.091 millions.		
<i>Avances et débiteurs divers</i>	F.	10.932.107.572
contre 11.570 millions. Ce chapitre, dont la composition est restée la même, comprend également les créances douteuses et litigieuses ; elles y figurent pour leur montant jugé récupérable, c'est-à-dire après déduction des provisions nécessaires.		
Les <i>Débiteurs par acceptations</i> , qui ont leur contrepartie au Passif dans les « Acceptations à payer » sont à		
	F.	17.716.812.415
contre 20.996 millions, à la suite notamment du rattachement économique de la Sarre à la République Fédérale d'Allemagne.		
Les <i>Titres</i> sont maintenus à	F.	2.500.000.000
les acquisitions ou prises de participation de l'exercice, qui intéressent surtout plusieurs filiales bancaires, ayant été compensées par le transfert à ce chapitre de provisions d'égale importance.		
<i>Comptes d'ordre et divers</i>	F.	2.879.209.940
contre 1.589 millions.		
La composition de ce chapitre est restée sans changement : comptes d'ordre proprement dits, loyers d'avance, cautionnements et dépôts de garantie, stocks d'économat, dépenses sur travaux en cours et écritures de régularisation.		
Enfin, le poste <i>Immeubles et Mobilier</i> demeure à	F.	2.000.000.000
les dépenses de l'exercice ayant été provisionnées ou amorties.		

PASSIF

<i>Comptes de chèques</i>	F.	189.468.202.995
<i>Comptes courants</i>	F.	277.374.805.862
Le total de	F.	466.843.008.857
représente les dépôts à vue de la clientèle. A fin 1958, ces dépôts s'élevaient à 364.089 millions.		
La différence, soit 102.754 millions, représente 80 % de l'augmentation du bilan.		
<i>Banques et Correspondants</i>	F.	47.101.061.384
contre 42.926 millions, en augmentation de 4.175 millions.		
<i>Comptes exigibles après encaissement</i>	F.	21.319.102.823
contre 15.221 millions.		

Le chapitre <i>Créditeurs divers</i> est ramené de 36.334 millions à	F.	34.022.191.664
du fait notamment que les importateurs ne sont plus astreints à verser dans un compte spécial des provisions pour contrats de change.		
<i>Acceptations à payer</i>	F.	17.716.812.415
Elles sont la contrepartie des « Débiteurs par acceptations » de l'Actif.		
Avec un total de	F.	83.808.545.315
les <i>Bons et Comptes à échéance fixe</i> enregistrent une nouvelle et importante progression de 20.558 millions, soit 32 % sur le chiffre de l'exercice précédent.		
Les <i>Comptes d'ordre et divers</i> se montent à	F.	8.733.856.481
La diminution de 1.590 millions correspond à la disparition d'un compte de régularisation ouvert à fin 1958 pour enregistrer les conséquences de la réforme monétaire sur l'évaluation des contrats de change en devises.		
Conformément à la résolution spéciale du 10 Juin 1959 :		
— d'une part, le <i>Capital</i> a été augmenté de 4 milliards par incorporation de Réserves Spéciales et porté à	F.	8.000.000.000
— d'autre part, les <i>Réserves</i> , dotées par ailleurs de F. 57.792.495 par prélèvement sur les résultats de 1958, l'ont été de F. 317.207.505 par affectation du solde du compte « Réserves Spéciales ». Leur total s'accroît ainsi de 375 millions et ressort à	F.	1.250.000.000
Enfin, le <i>Bénéfice</i> de l'exercice s'élève à	F.	503.072.763
en augmentation de 61 millions sur celui de 1958. Il s'entend après déduction des charges de toute nature et des amortissements et provisions jugés nécessaires.		
Il y a lieu d'en déduire le montant de l'intérêt minimum garanti par la loi aux parts bénéficiaires, dont le nombre a été ramené à 817.772 par l'amortissement des 22.102 parts effectué en 1959. Cet intérêt absorbera		
	F.	30.764.583
laissant un solde de	F.	472.308.180
auquel s'ajoute le <i>Report à nouveau</i>	F.	85.361.591
soit un total disponible de	F.	557.669.771

La répartition de cette somme qui vous est proposée par le Conseil d'Administration comporte, entre autres, un prélèvement destiné à porter à F. 112,50 (ou NF. 1,125) brut l'intérêt attribué à chaque part.

Nous n'avons pas d'observations à présenter sur cette répartition. En conséquence, nous sommes, Messieurs, d'avis que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 19 Avril 1960

Les Commissaires aux Comptes
agrés par la Cour d'Appel de Paris
S. BIEUVILLE G. MARION

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations visées par l'art. 40
de la loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1959

Messieurs,

En exécution des prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés des opérations intervenues entre la B.N.C.I. et des sociétés ayant des administrateurs communs, savoir :

1^o - cession par la Compagnie Immobilière Française à la B.N.C.I. à des prix fixés par l'Administration des Domaines d'un immeuble à POINTE-A-PITRE et d'un terrain à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ;

2^o - opérations autorisées au cours de l'exercice ayant pour objet des crédits sous formes diverses et des cautions.

Ces différentes conventions n'appellent pas d'observations de notre part.

Paris, le 19 Avril 1960

*Les Commissaires aux Comptes
agrés par la Cour d'Appel de Paris*

S. BIEUVILLE G. MARION

RÉSOLUTIONS

DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 15 Juin 1960)

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1959

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1959 arrêtés au 31 Décembre 1959 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à NF. 1,125 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'État d'une somme totale de NF. 3.800.000.

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de NF. 50.000, - à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1959
AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission	F. 23.532.416.846	Comptes de chèques.....	F. 189.468.202.995
Banques et Correspondants ..	F. 39.231.033.612	Comptes courants	F. 277.374.805.862
Portefeuille effets.....	F. 490.621.260.538	Banques et Correspondants ..	F. 47.101.061.384
Coupons	F. 610.818.795	Comptes exigibles après encaissement	F. 21.319.102.823
Comptes courants	F. 92.806.796.153	Créditeurs divers	F. 34.022.191.664
Avances garanties	F. 6.552.557.422	Acceptations à payer	F. 17.716.812.415
Avances et Débiteurs divers ..	F. 10.932.107.572	Bons et Comptes à échéance fixe	F. 83.808.545.315
Débiteurs par acceptations ..	F. 17.716.812.415	Comptes d'ordre et Divers....	F. 8.733.856.481
Titres	F. 2.500.000.000	Capital	F. 8.000.000.000
Comptes d'ordre et Divers ...	F. 2.879.209.940	Réserves	F. 1.250.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 2.000.000.000	Résultats	F. 503.072.763
		Report à nouveau	F. 85.361.591
TOTAL	F. 689.383.013.293	TOTAL	F. 689.383.013.293

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1959
APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission	F. 23.532.416.846	Comptes de chèques.....	F. 189.468.202.995
Banques et Correspondants ..	F. 39.231.033.612	Comptes courants	F. 277.374.805.862
Portefeuille effets.....	F. 490.621.260.538	Banques et Correspondants ..	F. 47.101.061.384
Coupons	F. 610.818.795	Comptes exigibles après encaissement	F. 21.319.102.823
Comptes courants	F. 92.806.796.153	Créditeurs divers	F. 34.499.191.014
Avances garanties	F. 6.552.557.422	Acceptations à payer	F. 17.716.812.415
Avances et Débiteurs divers... F.	10.932.107.572	Bons et Comptes à échéance fixe	F. 83.808.545.315
Débiteurs par acceptations ..	F. 17.716.812.415	Comptes d'ordre et Divers ...	F. 8.733.856.481
Titres	F. 2.500.000.000	Capital	F. 8.000.000.000
Comptes d'ordre et Divers ...	F. 2.879.209.940	Réserves	F. 1.275.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 2.000.000.000	Report à nouveau	F. 86.435.004
TOTAL	F. 689.383.013.293	TOTAL	F. 689.383.013.293

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1959

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals	161.226.764.834
Effets escomptés circulant sous notre endos	F. 90.852.478.229
Ouvertures de crédits confirmés. F.	13.541.306.242

DÉBIT	
Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires	F. 30.764.583
Solde disponible	F. 557.669.771
ainsi réparti :	
Réserve légale	F. 23.615.409
Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires ..	F. 61.234.767
Attribution aux actions transférées à l'État	F. 380.000.000
Tantièmes au Conseil d'Administration	F. 5.000.000
Réserve extraordinaire ...	F. 1.384.591
Report à nouveau	F. 86.435.004
	F. 557.669.771
TOTAL	F. 588.434.354

CRÉDIT	
Report antérieur.....	F. 85.361.591
Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges	F. 503.072.763
TOTAL	F. 588.434.354

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F.	161.226.764.834
Effets escomptés circulant sous notre endos	F. 90.852.478.229
Ouvertures de crédits confirmés. F.	13.541.306.242

CHIFFRE DE LA PRODUCTION
INDUSTRIELLE

Année	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Industrie	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110
Construction	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110
Commerce	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110
Agriculture	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110
Services	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110

INDUSTRIE

Année	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Industrie	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110
Construction	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110
Commerce	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110
Agriculture	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110
Services	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110